

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

### DELIBERATION N° 2024-09-132-DR/CP

Nomenclature : 1.1.7

**OBJET : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU BÂTIMENT ET FRONTON DE L'ESPACE SPORTIF VINCENT MABILLET**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 31**  
**Contre : 2** (Mme Dacharry  
et M. Lataillade)

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DOMET	procuration	à M. SAUBIETTE
Mme DUFAU	procuration	à M. MABILLET
M. GONZALES	procuration	à M. PERRET
Mme BAULON	procuration	à Mme DUPRE
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Fait à Tarnos,  
le 27 septembre 2024

Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

30/09/2024

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33



Pour mémoire, la consultation pour l'ensemble des lots du marché n°22TX19 « Travaux de construction des bâtiments de l'espace sportif Vincent MABILLET » a été lancée le 17 octobre 2022 et attribuée courant avril 2023.

Le lot n°11, déclaré sans suite pour modification des besoins de l'acheteur puis relancé le 9 mai 2023 a quant à lui été attribué le 30 mai 2023. (n°23TX13).

Les 15 lots de ces deux marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises ci-dessous désignées pour les montants initiaux suivants, modifiés par avenants successifs :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Montant HT après avenants au 31/08/2024	Montant TTC après avenants au 31/08/2024
1	VRD	COLAS	394 642,95 €	473 571,54 €	399 956,71 €	479 948,05 €
2	Espaces verts	GUICHARD	95 118,95 €	114 142,74 €	98 112,95 €	117 735,54 €
3	Gros œuvre	LALANNE	945 000,00 €	1 134 000,00 €	950 345,35 €	1 140 414,42 €
4	Charpente	DL AQUITAINE	95 002,00 €	114 002,40 €	95 002,00 €	114 002,40 €
5	Couverture Étanchéité	SCET	143 696,37 €	172 435,64 €	143 696,37 €	172 435,64 €
6	Menuiseries extérieures	LABASTERE	175 978,00 €	211 173,60 €	174 737,00 €	209 684,40 €
7	Menuiseries intérieures	ETCHEPARE	159 950,34 €	191 940,41 €	153 796,23 €	184 555,48 €
8	Serrurerie	C2B	130 000,00 €	156 000,00 €	134 940,00 €	161 928,00 €
9	Plâtrerie Isolation	GOYTI	160 274,14 €	192 328,97 €	160 274,14 €	192 328,97 €
10	Électricité	ETCHART ÉNERGIE	111 670,49 €	134 004,59 €	117 619,99 €	141 143,99 €
12	Carrelage	CMB	109 341,20 €	131 209,44 €	109 341,20 €	131 209,44 €
13	Sols Souples	LORENZI	49 952,80 €	59 943,36 €	49 952,80 €	59 943,36 €
14	Peinture Nettoyage	LORENZI	99 930,00 €	119 916,00 €	94 290,00 €	113 148,00 €
15	Ascenseur	ORONA	24 800,00 €	29 760,00 €	24 800,00 €	29 760,00 €
<b>TOTAL (hors lot 11)</b>			<b>2 695 357,24 €</b>	<b>3 234 428,69 €</b>	<b>2 706 864,74 €</b>	<b>3 248 237,69 €</b>
Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant HT	Montant initial TTC	Montant HT après avenants au 31/08/2024	Montant TTC après avenants au 31/08/2024
11 (23TX13)	Chauffage ventilation plomberie sanitaire	SARRAT	325 534,77 €	390 641,72 €	325 530,33 €	390 636,40 €
<b>TOTAL OPÉRATION</b>			<b>3 020 892,01 €</b>	<b>3 625 070,41 €</b>	<b>3 032 395,07 €</b>	<b>3 638 874,08 €</b>

### **Lot 09 – PLÂTRERIE ISOLATION – Avenant n°1**

L'objet de cet avenant porte sur des travaux de finitions supplémentaires qui font suite aux aléas de chantier.

#### **➤ Finitions cage d'escalier : 610,00 € HT**

Cette modification intègre les finitions de la cage d'escalier donnant accès directement au logement du gardien. L'escalier préfabriqué et le doublage prévu n'ont pas comblé l'espace disponible entre les deux voiles béton. Un bouchage en plaques de plâtre a dû être réalisé. Il a été également nécessaire de combler l'espace sous l'escalier pour éviter que cela soit utilisé comme stockage (interdit dans les escaliers) et pour faciliter l'entretien.

#### **➤ Reprises et créations de retombées : 1497,71 € HT**

Les interfaces entre le lot CVC et plâtrerie ont provoqué plusieurs reprises et créations de retombées dans les faux plafonds sur ossature métallique des différents endroits : hall d'entrée, bureau secrétariat, atelier vélos et SAS.

#### **➤ Placard technique : 340,03 € HT**



L'implantation du Système Sécurité Incendie (bureau service sport) n'était pas adaptée à l'usage du bâtiment car il doit être accessible à tout moment. Un placard a été créé dans l'entrée pour intégrer le SSI. Cela a impliqué le déplacement des barres d'appui PMR, initialement prévues sur un mur en béton, vers une cloison en plâtre, où les renforts sont nécessaires.

Le montant de ses prestations complémentaires s'élève à **2 447,74€HT soit 2 937,29€TTC**.

Il convient de modifier le montant global du lot n°9 du marché 22TX19 en tenant compte des informations ci-dessus, pour un nouveau montant total de 162 721,88€HT soit 195 266,26€TTC. Cet avenant entraîne une modification globale de + 1,53 % du montant initial du lot n°09.

### **Lot 13 – SOLS SOUPLES – Avenant n°1**

L'objet de cet avenant porte sur diverses prestations qui n'étaient pas prévues au marché et qui ont été rajoutées. Le devis 1722 a pour objet la fourniture et pose des plinthes dans les locaux sans finition de sol, qui n'était pas prévu au marché. Le devis 1721 est en option : un ragréage pour avoir un sol plus propre à l'atelier. Cette option reste à la charge de la MOA

➤ **Fourniture et pose de plinthes** : 388,50 € HT

Cette prestation porte sur la fourniture supplémentaire et la pose de plinthes en PVC pour le local de rangement et l'atelier. Ces locaux étaient prévus à la base sans finition de sol.

➤ **Ragréage de sol P4** : 600,00 € HT

Il est également proposé de procéder à un ragréage du sol de l'atelier, pour qu'il soit plus propre.

Le montant de ses prestations complémentaires s'élève à **988,50€HT soit 1 186,20€TTC**.

Il convient de modifier le montant global du lot n°13 du marché 22TX19 en tenant compte des informations ci-dessus, pour un nouveau montant total de 50 941,30€HT soit 61 129,56€TTC.

Cet avenant entraîne une modification globale de + 1.98 % du montant initial du lot n°13.

### **Lot 14 – PEINTURE NETTOYAGE – Avenant n°2**

L'objet de cet avenant porte sur les travaux de remise en état de l'escalier intérieur et à la réalisation du logo de la Ville de Tarnos sur le mur du fronton, qui n'était pas prévue dans le marché.

➤ **Finition de l'escalier intérieur** : 1 192,50 € HT

L'escalier aurait dû resté « brut » mais les aléas de chantiers et le manque de protections adaptées des marches ont quelque peu détérioré l'aspect initial du béton. L'aspect de l'escalier après travaux n'étant pas acceptable, il a été convenu de procéder à la remise en état des marches (ponçage, peinture et finition), prestations non initialement prévues au marché.

➤ **Réalisation du logo de la Ville de Tarnos sur le mur du fronton** : 600,00 € HT

Prestation initialement non prévue au marché, la réalisation du logo de la Ville de Tarnos accompagnée de la mention de l'année 2024 sur le mur du fronton a été rajoutée.

Le montant de ses prestations complémentaires s'élève à **1 792,50€HT soit 2 151,00€TTC**.

Il convient donc à ce jour de modifier le montant global du lot n°14 du marché 22TX19 en tenant compte de ce nouvel avenant n° 2 pour un nouveau montant total de 96 082,50€HT soit 115 299,00€TTC.

Cet avenant entraîne une modification globale de -3.85 % du montant initial du lot n°14.

Aujourd'hui, il convient d'autoriser M. le Maire à signer ces deux avenants relatifs aux modifications ci-dessus désignées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**



Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L.2122-21-1

Vu l'article 2194-1-8° du Code de la Commande Publique relatif à l'autorisation de modifications de faibles montants

Considérant le résultat de la consultation et les marchés signés

Considérant que le montant des travaux du marché initial liés à la construction des bâtiments de l'espace sportif Mabillet 22TX19 s'élève à 2 695 357,24€ HT

Considérant les avenants précédemment validés en Conseil Municipal

Considérant que le nouveau montant des travaux du marché liés à la construction des bâtiments de l'espace sportif Mabillet 22TX19 s'élève à 2 712 093,48€ HT

Considérant les prestations supplémentaires nécessaires et imprévues ainsi que les ajustements intervenus en cours d'exécution

Considérant la nécessité de régulariser les montants du marché par avenant,

### **DÉLIBÈRE**

**APPROUVE** le nouveau montant du lot n°09 « Plâtrerie isolation » à 162 721,88€HT, le nouveau montant du lot n°13 « Sols souples » à 50 941,30€HT et le nouveau montant du lot n° 14 « Peinture - Nettoyage » à 96 082,50 € HT,

**APPROUVE** l'ajustement du montant global du marché initial à 2 712 093,48€HT (hors lot n°11) soit une augmentation globale de +0,62 %,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°9, l'avenant n°1 du lot 13 et l'avenant n°2 du lot 14, du marché n°22TX19 de Travaux de construction des bâtiments de l'espace sportif Vincent MABILLET,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)